

tenu compte dans les registres des pénitenciers. De plus, il tient lui-même un mémoire de ses voyages, et il le soumet au ministre.

M. SOMERVILLE : Le comité des comptes publics pourra-t-il avoir une copie de ce mémoire ?

Sir JOHN THOMPSON : Certainement. Je crois que tout cela se trouvera dans le rapport des pénitenciers qui sera déposé dans quelques jours. L'autre mémoire est aussi à la disposition du comité.

M. SOMERVILLE : Il a été question de cette dépense l'an dernier, alors que les frais de voyage de M. Moylan étaient également élevés, et devant le comité des comptes publics, nous n'avons pas pu avoir de détails. Si l'honorable ministre veut bien nous communiquer le mémoire dont il parle, nous serons plus en état de discuter la question.

M. McMULLEN : Les comptes font voir que M. Sedgewick, sous-ministre de la justice, reçoit \$3,600 par année, et, en plus, \$400 comme solliciteur pour les affaires des Sauvages. L'honorable ministre peut-il nous fournir des explications sur ce point ?

Sir JOHN THOMPSON : Cette coutume existe depuis nombre d'années et, à tout événement, depuis avant mon entrée dans le cabinet. Il a toujours été entendu que le salaire du sous-ministre de la justice est de \$4,000 : \$3,600 au compte du gouvernement civil et \$400 au compte du département des affaires des Sauvages.

M. McMULLEN : Je vois aussi \$1,491 pour frais de déplacement. Le ministre peut-il expliquer cela ?

Sir JOHN THOMPSON : Il y avait devant la cour Suprême du Canada une cause très importante, concernant le droit de propriété du Canada sur les métaux précieux qui se trouvent dans la zone de la Colombie-Anglaise. Le gouvernement canadien a eu gain de cause devant la cour Suprême et la province en a appelé au comité judiciaire du Conseil privé. Nous avons eu là pour conseil sir Richard Webster; mais, durant ce procès, sir Richard Webster était tellement occupé par l'enquête Parnell, qu'il lui a été impossible de conduire notre cause. Il a donc fallu que nous courrions le risque de choisir un nouvel avocat en Angleterre, ou d'en envoyer un d'ici. Nous avons envoyé à Londres M. Sedgewick, et c'est lui qui nous a représentés devant le Conseil privé. C'est ce voyage en Angleterre qui porte à un chiffre si élevé ces frais de voyage; rien n'a été accordé à M. Sedgewick pour ses services professionnels.

Dépenses imprévues. Département des impressions et de la papeterie..... \$7,500

M. WELDON (Saint-Jean) : L'honorable ministre de la marine a dit l'autre jour qu'en 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 on avait dépensé en abonnements et en annonces de journaux \$89,007, contre \$59,800, en 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888. Dans la première période, ce montant ne figurait pas dans le rapport de l'auditeur général, et les annonces de tous les départements étaient entrées sous la rubrique de dépenses imprévues. Les chiffres qui se rapportent à la première période doivent être considérés, en réalité, comme le montant payé en abonnements de journaux. On y a fait entrer des annonces pour un ou deux départements, tel que celui de l'imprimeur de la Reine; mais le gros de ce compte se rapporte à des abonnements.

Prenons, par exemple, l'année 1888 et consultons le rapport de l'auditeur général : dans les chiffres mentionnés par le ministre, concernant le bureau du secrétaire du gouverneur-général, on trouve la somme de \$1,203, et \$876 pour le Conseil privé, montants exacts payés aux journaux. On y constate encore \$903 dépensés en abonnements par le département de l'Intérieur et \$200 par le département des affaires des Sauvages, soit \$1,103. Une somme de \$452 est aussi chargée au ministère de la justice, pour les journaux, et \$788 au ministère de la milice. Je constate que le ministère des Finances a payé en abonnements \$659.20 aux journaux canadiens, \$45 aux journaux américains et \$87.22 aux journaux européens, faisant en tout exactement \$791, tel que mentionné dans le rapport. Je vois aussi que la somme de \$862 au compte du ministère des Travaux Publics est entièrement pour des journaux; la même chose a lieu dans le ministère de la marine, et des pêcheries, du revenu de l'intérieur, de l'agriculture et des postes.

Je vois que les abonnements aux seuls journaux canadiens dans le ministère des douanes, se sont élevés à \$537.90, la somme mentionnée dans l'état fourni par le ministre était de \$538. La somme chargée au compte de l'imprimeur officiel, \$514, est, je l'admets, pour annonces, mais comme je l'ai fait voir, la masse de ces comptes est pour abonnements. En examinant les comptes d'annonces dans le rapport de l'auditeur-général, je vois qu'il est impossible de vérifier les sommes imputables aux différents ministères, mais la dépense totale pour annonces en 1888 s'est élevée à \$64,020.62, chiffre qui, d'après ma prétention, devrait être ajouté à la somme qui figure pour cette année dans l'état fourni par le ministre. Si nous l'ajoutons au total de \$59,800, cela fait un grand total de \$123,820, contre \$89,000, dépenses pendant les cinq ans d'administration du cabinet Mackenzie. Cela paraît expliquer l'écart qu'on remarque dans l'état fourni par le ministre, et l'on voit par là combien la situation est différente de celle indiquée dans cet état. L'on voit par là qu'au lieu d'être moindre, la dépense est réellement plus grande de près de 50 pour cent, bien que je ne prenne que les annonces d'une seule année.

M. TUPPER : Je ne conteste pas l'exactitude des remarques de l'honorable député, quant au résultat de ses recherches dans le rapport de l'auditeur-général au sujet des annonces en général. Je crois avoir admis tout cela l'autre soir, mais depuis la nomination de l'auditeur général, on a séparé ces comptes. Par exemple, il y a des annonces et des abonnements chargés au compte des dépenses imprévues, et il n'est pas douteux que l'honorable député a voulu parler de l'autre compte, celui des annonces en général, annonces chargées au compte des travaux publics pour lesquels des annonces ont été faites, et ainsi de suite. Mais la difficulté qu'il y a à établir une comparaison, comme l'a sans doute remarqué l'honorable député, c'est qu'il faudrait beaucoup de temps pour trouver exactement dans les comptes publics de 1874 et de 1878, préparés d'après la pratique alors en vigueur, le chiffre d'annonces chargées à des comptes autres que le compte des dépenses imprévues.

Le fait est, comme on peut s'en convaincre par l'exemple fourni, l'autre soir, par le président du Conseil, qu'il serait impossible de retracer dans les comptes publics les différents comptes d'an-